



## Communiqué de presse

Amiens, le 5 novembre 2019

### Principales décisions de la commission permanente du Conseil départemental du 4 novembre 2019

#### - Appel à projets insertion 2020-2021

Suite à l'appel à projets lancé par le Département en mai 2019 pour des actions en faveur des allocataires du RSA autour de 3 thématiques (« Fondamentaux : savoir être et savoir faire », « Dynamique professionnelle », « Parcours emploi ») et aux 82 projets déposés, soutien à 32 structures d'insertion pour l'année 2020 pour un montant total de subventions de **1 686 413 €**.

#### - Aide au maintien à domicile des personnes âgées

Soutien à 4 foyers pour un montant total d'aides de **4 373 €**. L'aide départementale aux travaux d'autonomie des personnes âgées apporte aux aînés de plus de 60 ans, propriétaires de leur logement et percevant des revenus modestes, une aide complémentaire à celle de l'ANAH et des caisses de retraites, pour permettre d'effectuer les travaux indispensables à leur maintien à domicile.

#### - Lutte contre la précarité énergétique

Aide départementale à la rénovation énergétique, dans le cadre du dispositif national Habiter mieux, attribuée à 99 foyers pour un montant total d'aides de **65 750 €**.

#### - Prévention des expulsions locatives

La Loi ALUR (2014) a réaffirmé l'obligation, pour les Départements, de se doter d'une Charte pour la prévention des expulsions locatives. La démarche, dans la Somme, a été copilotée par la Direction départementale de la cohésion sociale et le Conseil départemental. Les engagements du Département sont ainsi définis :

- Rendre compte régulièrement et évaluer la pertinence du Fonds de Solidarité Logement en matière de prévention des expulsions ;
- Se mobiliser le plus en amont possible pour accompagner les ménages volontaires et proposer des orientations adaptées ;
- Apporter une vigilance particulière aux ménages vulnérables en risque d'expulsion.

### - Soutien à l'association Maison du Vimeu Vert

Avenant au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) entre le Département et l'association Maison du Vimeu Vert précisant les conditions financières de versement des prestations et permettant le versement d'un acompte en début de mois correspondant à 80% de la moyenne mensuelle mandatée sur 2019. Cet acompte intègre l'APA, la PCH et l'aide ménagère départementale, au titre de l'aide sociale. Cet avenant est une réponse concrète du Département face à la situation financière de l'association. Une prise de contact avec l'association L'Entraide familiale d'Abbeville a été effectuée.

### - Travaux de modernisation à l'Historial de la Grande Guerre de Péronne

Lors du vote du Budget primitif 2019, le Conseil départemental a inscrit une autorisation de programme de 3 M€ en vue de poursuivre l'opération de modernisation des conditions d'accueil de l'Historial de la Grande Guerre à Péronne par la réalisation des travaux de la phase 2 destinée à restructurer l'ensemble de ses fonctions logistiques (bureaux du personnel, centre de recherche, réserves des collections, centre de documentation, café du musée, etc ...) situés au rez-de-jardin, au niveau de l'étang du Cam.

Au stade actuel de l'opération (consultation en vue de désigner les titulaires des marchés de travaux mise en ligne le 10 septembre dernier), le Département affecte cette autorisation de programme dans sa totalité, soit **3 M€**, à la phase travaux.

### - Restauration en circuits courts dans les collèges

Dans le cadre de la compétence de restauration scolaire, le Département entend généraliser et développer l'approvisionnement des restaurants scolaires des collèges en produits de qualité des circuits courts. C'est un enjeu important pour les plus de 15 000 élèves qui fréquentent quotidiennement les cantines et pour l'agriculture départementale.

Afin d'augmenter le volume d'achats de produits par les collèges, plusieurs opérations visant à accroître l'approvisionnement en viande provenant des circuits courts se sont déroulées ces derniers mois dans une dizaine de collèges en fournissant ces derniers de l'ensemble de carcasses de bœuf et de veau. Certaines de ces opérations ont fait l'objet d'un soutien financier du Conseil départemental qui a pris en charge le surcoût entre le prix habituel et la tarification plus élevée de ces produits locaux.

De nouvelles manifestations s'inscrivant dans ce dispositif se dérouleront cet automne et consisteront à fournir :

- du bœuf et du veau aux collèges du Val de Somme à Ailly-sur-Somme, Gabrielle Marie Scellier à Airaines, Maréchal Leclerc de Hauteclocque à Beaucamps-le-Vieux, Jules Ferry à Conty, Charles Bignon à Oisemont et des Fontaines à Poix-de-Picardie, d'une part ;

- du bœuf et pour la première fois du veau aux collèges William Henri Classen à Aillysur-Noye, Antoine-Augustin Parmentier à Montdidier, Jean Moulin à Moreuil, Jules Verne à Rosières-en-Santerre, Frédéric Joliot Curie à Longueau et Louise Michel à Roye, d'autre part.

Pour information, les producteurs de viande de bœuf et de veau sont situés à Cayeux-sur-Mer, Fontaine-sur-Somme, Beaumont-Hamel et Baizieux.

De plus, dix collèges de l'ouest du département dont les noms figurent ci-après vont innover et tester l'achat groupé de plus de 3 000 steaks hachés provenant d'un élevage de Fontaine sur Somme.

Grâce à cette commande, deux de ces établissements (Maréchal Leclerc de Hauteclocque à Beaucamps-le-Vieux et des Fontaines à Poix-de-Picardie) expérimenteront un cheeseburger 100% local :

- Val de Somme à Ailly-sur-Somme
- Gabrielle-Marie Scellier à Airaines
- Maréchal Leclerc de Hauteclocque à Beaucamps-le-Vieux
- Jules Ferry à Conty
- Val de Nièvre à Domart-en-Ponthieu
- Louis Jouvét à Gamaches
- des Cygnes à Longpré-les-Corps-Saints
- Charles Bignon à Oisemont
- des Fontaines à Poix-de-Picardie
- Les Coudriers à Villers-Bocage

Le surcoût moyen est de 4,00 € par kilogramme de viande de veau, 4,10 € par kilogramme de viande de bœuf et 4,50 € par kilogramme pour les steaks hachés soit un total de 4 939 € pour l'ensemble de ces livraisons.

Afin de soutenir ces établissements engagés dans le dispositif circuits courts, le Département assure le surcoût, soit **4 939 €** (correspondant à la différence entre le prix d'achat habituel et la tarification fixée au cours de cette opération), réparti proportionnellement aux quantités commandées par les collèges.

*Les délibérations du Conseil départemental et de sa commission permanente sont en ligne sur <http://www.somme.fr/deliberations/deliberations-arretes>*

Contact :

e.devred@somme.fr  
Conseil départemental de la Somme  
03 22 71 81 33 - 06 11 46 81 18 - e.devred@somme.fr